Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2014



**DELIBERATION N° 6** 

Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 22

Votants: 29 Pour: 29 Contre: / Abstentions:/

Objet:

Acquisition parcelles SNCF - places Sémard L'an deux mil quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 4 février 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, M.BLONDY, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, M.JIMENEZ, A.MATON, B.FERRY.

Excusés: M.BECRET (pouvoir à CH MARTIN), MP CAPDUPUY (pouvoir à MJ ESPIAUBE), D.LAMOTHE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), F.MARTINEZ (pouvoir à B.VALADE), I.ELLOOK (pouvoir à M.GARCIA), M.BERTHOU (pouvoir à J.DUHART), S.DITCHARRY (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire : B.VALADE

Monsieur Jean-Pierre CRESPO, Adjoint, rappelle au Conseil le projet d'aménagement des places Pierre Sémard et Gabriel Péri et dans ce cadre, la nécessité pour la Commune d'acquérir deux parcelles de terrain, cadastrées AO 339p, d'une contenance totale de 858 m², appartenant à la SNCF.

Au regard de l'avis de France Domaine en date du 5 juillet 2013, qui estime la valeur de ce terrain situé en zone UY du PLU à 100 €/m², la SNCF propose une cession aux conditions suivantes :

- o Pour un montant de 85 800 € hors taxe sur la valeur ajoutée, hors droit d'enregistrement et hors frais d'acquisition,
- o Servitude de passages piétons et routiers pour accès aux installations ferroviaires,
- o Servitude de surplomb pour l'avant-toit du bâtiment,
- o Servitude réseau télécommunication réseau Pyrénées Atlantiques IRIS64,
- o Servitude réseaux eaux usées et eaux pluviales,
- o Servitude de clôture.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CRESPO, Après en avoir délibéré,

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le et de la publication le

- accepte les conditions formulées ci-dessus par la SNCF,
- approuve l'acquisition des parcelles AO 339p, appartenant à la SNCF, situés place Pierre Sémard, d'une contenance totale de 858 m², au prix global de 85 800 € HT, augmentés des frais d'acte et annexes,
- mandate Madame le Maire pour signer au nom de la Commune, l'acte authentique à intervenir.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 11 février 2014 Le Maire, Marie José ESPIAUBE

ALLE DE ROUCAU